

**Le Préfet de l'Allier**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes  
d'autorisation environnementale et de permis de construire  
présentées par la SAS Les Maraîchers du Val de Sioule,  
en vue de la création de 18,9 ha de serres maraîchères  
au lieu-dit « Les Ardillons »  
sur le territoire de la commune de Bayet**

Par arrêté n° 112/2022 du 14 janvier 2022, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **lundi 7 février au mardi 8 mars 2022 inclus**.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions, ou un refus, ainsi qu'un accord ou un refus de permis de construire.

La commune concernée par cette enquête est : Bayet.

**Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite.** En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Les dossiers d'enquête publique relatifs aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire sont consultables, pendant la durée de l'enquête :**

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)
- sur support papier, en mairie de Bayet (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/maraicher-bayet/>

Le dossier d'enquête relatif à la demande de permis de construire est également consultable sur le site internet de la commune de Bayet à l'adresse suivante : [www.bayet.fr](http://www.bayet.fr).

Le dossier d'enquête relatif à la demande d'autorisation environnementale comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, concernant le projet.

**Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 7 février 2022 à 9 heures, jusqu'au mardi 8 mars 2022 à 17 heures, selon les modalités suivantes :**

- sur les registres d'enquête disponibles en mairie de Bayet, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bayet, 21 rue des Luminaires – 03500 Bayet ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [maraicher-bayet@democratie-active.fr](mailto:maraicher-bayet@democratie-active.fr)
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/maraicher-bayet/>
- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences assurées les jours suivants :**

<b>Mairie de Bayet :</b>	<b>- Lundi 7 février 2022,</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	<b>- Jeudi 17 février 2022,</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	<b>- Mercredi 23 février 2022,</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	<b>- Vendredi 4 mars 2022,</b>	<b>de 14 h 00 à 17 h 00</b>
	<b>- Mardi 8 mars 2022,</b>	<b>de 14 h 00 à 17 h 00</b>

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête en mairie de Bayet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bayet et sur internet aux adresses suivantes : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) et [www.bayet.fr](http://www.bayet.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

SAS Les Maraîchers du Val de Sioule  
à l'attention de M. Patrick JAMAIN  
18 rue des Bouillots  
03500 BAYET  
Tél. : 06.77.15.35.42  
Courriel : [jamainpat@yahoo.fr](mailto:jamainpat@yahoo.fr)